



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine »
Site FR7200698 « Carrières de Cénac »
du 3 février 2025 – Salle du Conseil de la Commune de Sadirac
Bilan d'activité 2024

Membres participants :

- Monsieur Dominique ASTIER, Elu régional / Président du COPIL
- Madame Celia GASPERINI, Chargée de mission Natura 2000, Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Christophe COLLET, Elu Environnement et Energie, Mairie de Sadirac
- Madame Lucille FERRON, Chargée de mission Foncier agricole, PETR Cœur entre deux mers
- Monsieur Hugo MOLINIER, Chargé de mission paysage, Communauté de communes des portes de l'entre deux mers
- Madame Elisabeth LEMOINE, Chargée de mission, SIETRA
- Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique de la Gironde
- Monsieur Jean-Yves PRUNIERE, Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de la Pimpine
- Madame Colette GOUANELLE, SEPANSO Gironde
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Charly MALLIE, Chargé de mission, CEN Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine

Structure ou personne excusée :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- Office français de la biodiversité
- Mairie de Cénac
- Syndicat des sylviculteurs de la Gironde
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- SIETRA
- Groupe Chiroptères d'Aquitaine

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 3 février 2025 dans la salle du conseil de la Commune de Sadirac, sous la présidence de Monsieur Dominique ASTIER.

Monsieur ASTIER adresse un message de bienvenue aux membres participants, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 des deux sites au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur les pages internet dédiées à chacun des sites Natura 2000 :

<https://reseau-hydrographique-pimpine.fr>

<https://carrieres-cenac.fr>

En propos introductif, l'animateur rappelle l'organisation, validée lors du comité de pilotage de 2020 (COPIL), d'organiser les COPIL concomitamment pour les sites Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine et des carrières de Cénac. Cette décision s'appuie sur leurs imbrications territoriales ainsi que leurs articulations importantes en matière d'enjeux.

Les enjeux pour chacun des sites sont rappelés, ainsi que les objectifs découlant de chacun des documents d'objectifs. Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine couvre 281 ha sur le bassin versant de la Pimpine. Il permet la conservation de 19 espèces d'intérêt communautaire, essentiellement liées au cours d'eau. Ce site est intimement lié, en terme de fonctionnement écologique, à celui des carrières de Cénac, notamment pour la conservation des chauves-souris. Ce dernier s'étend sur 22,63 ha de forêts et de carrières.

- **Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de pilotage**

Il est proposé de prolonger l'actuelle période d'animation (2024/2026) jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débuter fin février 2025).

Il est également proposé de prolonger la Présidence du COPIL par Dominique ASTIER sur cette même période.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité par les collectivités membres du COPIL.

- **Bilan d'animation 2024**

- Animation du site internet. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les sites aux adresses suivantes : <https://reseau-hydrographique-pimpine.fr> / <https://carrieres-cenac.fr>. En 2024, six nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle loi européenne sur la restauration de la nature et de la crise agricole.

- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.

En 2024, ce sont 4 structures ou personnes qui ont été démarchées pour faire l'objet d'un diagnostic parcellaire ou d'exploitation.

- Contractualisation Natura 2000. Sur les 4 personnes ou structures contactées, **aucune ne s'est dit favorable** à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

Pour autant, durant les cinq dernières années d'animation, ce sont 18 propriétés qui ont bénéficié d'un diagnostic, pour dix actions potentiellement finançables par un contrat Natura 2000, soit la mobilisation de près de 100 000 euros sur le territoire. L'animateur attend un retour des propriétaires. A la date d'aujourd'hui, seul un contrat a pu être engagé.

Tableau 1 : Etat d'avancement du déploiement des contrats Natura 2000 sur le secteur

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 30/11/2023
Synthèse 2019-2024	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	13,63 ha	33 052,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	11,10 ha	26 917,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	13,63 ha	33 052,75 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	1 874 ml 3,91 ha	1 030,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.4 - Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	2,53 ha	3 795,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	2,39 ha	4 780,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	GE2.8 - Entretien des haies existantes	600 ml	7 800,00 €-	En attente du positionnement des propriétaires
	RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	1 874 ml 3,91 ha	14 992,00 €	En attente du positionnement des propriétaires
	RE2.2 - Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	563 ml	A chiffrer sur devis.	En attente du positionnement des propriétaires
	TU1.1 - Aménagement des ouvrages de franchissement	1 accès	8 000,00 €	Un contrat Natura 2000 finalisé

- o Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Les MAEC sont proposées sur la base d'un diagnostic d'exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre.

En 2024, sur les quatre prises de contact, aucun diagnostic n'a été déployé au titre des mesures agro-environnementales et climatiques portées par la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Tableau 2 : Etat d'avancement du déploiement des MAEC sur le secteur

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2023
2023	AGRSAD1	Entreprendre un retard de fauche	Sadirac		16,71 ha	22%	Engagé
		Restauration et entretien de fossé	Sadirac		1 250 ml	n.r.	Engagé
		Restauration et entretien de mare	Sadirac		5 mares	n.r.	Engagé
	AGRSGL	Ajuster la pression de pâturage	Saint Genès de Lombard		4,62 ha	6%	Engagé

Avec : AGR = Agriculteur SAD = Sadirac SGL = Saint-Genès-de-Lombard ml = mètre linéaire n.r. = non renseigné

Une inquiétude sur le devenir des prairies alluviales est exprimée lors de la réunion, à la suite de la perte du dernier élevage. L'animateur va regarder avec les intéressés ce qu'il est possible de faire.

Parallèlement, est abordée la modification des paysages en lien avec la crise viticole et les aides à l'arrachage. Difficile d'anticiper ces interventions par l'animateur, bien que celles-ci doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence au-dessus de 0,5 ha. Mme Lucille FERRON (PETR Cœur entre-deux-mers) indique la donnée relative aux parcelles ayant bénéficié de primes à l'arrachage a été rendue publique et diffusée sur internet.

Mme Elisabeth LEMOINE (SIETRA) alerte sur la problématique de dé-drainage qui va faire suite à l'arrachage des vignes, notamment en terme d'écoulement des boues. Il est à noter que beaucoup de collectivités se lancent dans la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales (comme la commune de Sadirac).

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique. **En 2024, aucun engagement n'a été enregistré, pour autant, une charte est en cours d'instruction, et sera comptabilisée lors de la prochaine tranche, et une autre doit être finalisée dans ce même cadre.**

Tableau III : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXX2	2020/2025	-	-	Naturaliste	-
COLTER3	2022/2027	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER4	2023/2028	Latresne/Lignan de Bordeaux/Sadirac	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	Collectivité territoriale	18,41 ha
Légende : ASS = Association COLTER = Collectivité territoriale					

- Déploiement de mesures hors contrat. La stratégie d'acquisition d'espaces naturels animée par le Conservatoire d'espaces naturels se poursuit. En 2024, aucun nouveau projet n'a été porté.

Il est évoqué le fait de créer davantage de lien entre l'ENS Bois de la Pimpine et l'animation Natura 2000. Cette piste pourra être étudiée.

- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Durant cette année d'animation, le SIETRA met en œuvre son plan pluriannuel de gestion du bassin versant. **Plusieurs actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site du réseau hydrographique de la Pimpine.**

Tableau IV : Actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de Pimpine pouvant ouvrir droit à financement de Natura 2000 au travers des contrats.

Enjeux	Code	Action
Continuité écologique	Ce01	Suppressions des petit seuils transversaux isolés
	Hn10	Suppression des merlons de curage
	In10	Retrait de clôture en travers
	In11	Retrait sélectif d'embâcle gênant

- Evaluation des incidences. Aucun projet n'a été soumis à ce régime en 2024 (détail dans le tableau ci-dessous). Pour autant, un projet semble être passé au travers de la procédure d'avis de l'animateur, et porte sur l'agrandissement de la station de lagunage du Lignan de Bordeaux.

Par ailleurs, bien que non soumis à cette procédure, un accident de chantier a entraîné une pollution aux matières fines du cours d'eau. Issu des travaux sur le Lycée de Créon,

la Région a suspendu le chantier suite à un échange avec l'entreprise, la DREAL et la police de l'eau. Après un constat début janvier de la mise en œuvre des mesures correctives par l'entreprise, le chantier a pu reprendre.

Tableau V : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2016-2022	Projet 1	Etude d'impact	Construction d'un lotissement	Cénac	-	-	Favorable
	Projet 2	Schéma	PLU	Cénac	-	-	Favorable
	Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	St Genès de Lombaud	-	-	?
	Projet 4	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Le Lignan de Bordeaux	2 ha	Hors site	Demande de précision sur les espèces
	Projet 5	Loi sur l'eau	Ouvrage de franchissement	Carignan de Bordeaux	-	-	Favorable
	Projet 6	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Révision du PLU	Latresne	-	-	-
	Projet 7	Loi sur l'eau	Construction d'un collège	Fargues-St-Hilaire		Hors site	En cours d'instruction
2023	Projet 8	Manifestation sportive	Tour de France	Latresne	-	-	Favorable sous réserve de la mise en œuvre des préconisations
	Projet 9	Procédure évaluation environnementale des plans et programmes	Modification du PLU	Créon	-	-	-

Légende : n.r. = non renseigné

Plusieurs membres du COPIL font remonter en réunion la problématique de la multiplication des coupes forestières. De faible superficie, ces coupes représentent cependant des surfaces cumulées importantes, et impactent également la ripisylve de la Pimpine et de ses affluents. Elles se développent en forêt de feuillus et ont pour objectif l'enrésinement. L'animateur va reboucler avec l'Etat sur ce point spécifique. La Région suggère également de s'appuyer sur le retour d'expérience du Ciron en la matière.

Par ailleurs, un projet hôtelier de 90 places a reçu un permis de construire sur la commune de Carignan de Bordeaux, mais les dossiers Loi sur l'eau ne sont pas encore disponibles. L'animateur n'a pas encore été saisi par l'Etat sur le sujet.

- Cartographie des habitats naturels du site des Carrières de Cénac : La cartographie des habitats sur le site de la Pimpine a été menée lors de la phase d'élaboration du DOCOB et lors de la procédure d'extension du site. En revanche, pour le site des carrières de Cénac, ce dernier ayant été inscrit pour répondre à la conservation des chauves-souris, aucune cartographie des habitats naturels n'avait été produite. En 2024, la Région a

souhaité combler cette lacune. Ainsi, en 2024, le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui du CBNSA, a réalisé des inventaires botaniques permettant d'identifier les végétations du site et par conséquent les habitats d'intérêt communautaire.

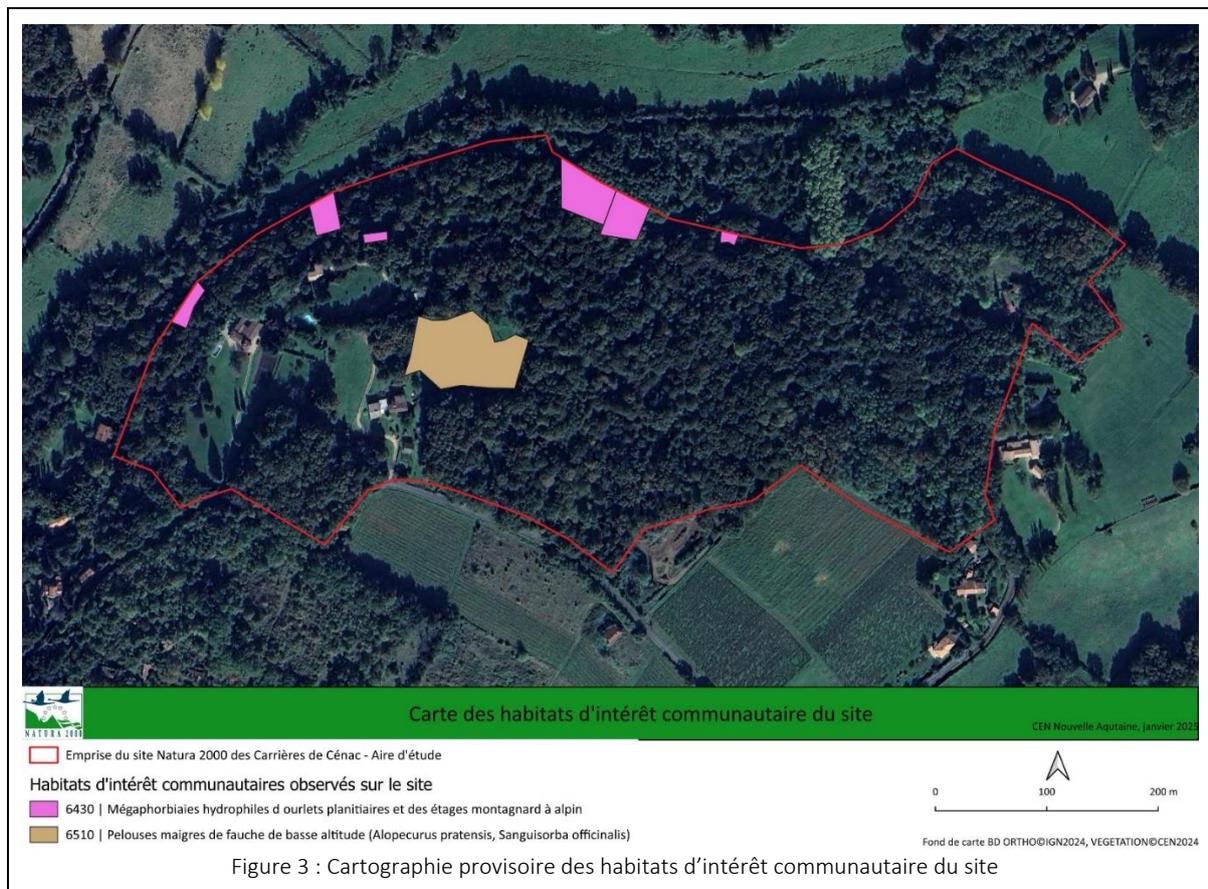


Figure 3 : Cartographie provisoire des habitats d'intérêt communautaire du site

Ce travail a conduit à la caractérisation de 3 habitats d'intérêt communautaire : l'habitat 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin, ainsi que l'habitats 6510 Pelouses maigres de fauche. A ces deux habitats naturels s'ajoutent le 8310 Grottes non exploitées par le tourisme.

Il est proposé d'intégrer cette cartographie des habitats au DOCOB (sous réserve de l'avis favorable du Conservatoire Botanique National).

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau VI : Tendance de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site de la Pimpine

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles à faciès	8,15 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
d'emboussonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometelia</i>)						vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien par pastoralisme s'amenuisent sur le territoire.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	30 ha	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu. La dynamique actuelle tend vers la fermeture du milieu. Par ailleurs, les possibilités d'entretien s'amenuisent sur le territoire.
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	48,4 ha	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Aucune action entreprise sur ce milieu, mais une perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant

Tableau VII : Tendance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire des sites

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1041 - Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	A préciser	A préciser	↘	↘	A préciser	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant
1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	
1060 - Cuvré des marais <i>Lycaena dispar</i>	A préciser	Mauvais	→	→	Mauvais	Altération des prairies, mais perspective positive avec le PPG sur le bassin versant
1065 - Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	A préciser	Moyen	→	→	Moyen	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site
1083 - Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	Dynamique nationale positive, mais aucune action n'a été entreprise sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austrapotamobius pallipes</i>	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	La population semble avoir disparu suite à l'expansion des écrevisses exogènes sur la tête de bassin-versant
1096 - Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	A préciser	Mauvais	n.c.	n.c.	Mauvais	Perspective positive dans le cadre de la mise en œuvre du PPG sur le bassin versant
1126 - Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i>	A préciser	A préciser	n.c.	n.c.	A préciser	
1220 - Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	A préciser	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective positive avec le PPG sur le bassin versant
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1305 - Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	A préciser	A préciser	Non évalué	Non évalué	A préciser	
1307 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Indéterm. sur Cé.	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 - Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	A préciser	Mauvais sur Pim. Mauvais sur Cénac.	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Moyen sur Cénac.	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	A préciser	Moyen sur Pim. Mauvais sur Cénac.	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 - Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	A préciser	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2023	Tendance 2024	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
						et aux regards des évaluations nationales
1356* - Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	A préciser	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales
1607* - Angélique des estuaires <i>Angelica heterocarpa</i>	A préciser	Bon	→	→	Bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de la Pimpine et aux regards des évaluations nationales

- o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VIII : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de la Pimpine

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides	OO11 - Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO12 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO13 - Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO14 - Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO15 - Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO16 - Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau	20%	Un diagnostic a été produit, perspectives augmentées dans le cadre du PPG
	OO17 - Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil	0%	Perspectives positives dans le cadre du PPG
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	OO21 - Adapte - les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO22 - Maitriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO23 - Lutter contre les espèces exogènes envahissantes	20%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
	OO24 - Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective,

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
			perspective positive au travers du PPG
	OO25 - Restaurer les pelouses sèches en déprise par une gestion adaptée	0%	Aucune action sur le sujet
ODD3 - Favoriser les populations de mammifères semi aquatiques et leurs habitats	OO31 - Réduire les causes de mortalité directe	20%	Un ouvrage a été réhabilité dans ce cadre, augmenter par le PPG
	OO32 - Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective, perspective positive au travers du PPG
	OO33 - Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	50%	Au travers de l'action du Syndicat de rivière, augmenter par le PPG
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	OO41 - Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO42 - Maintenir les surfaces de prairies pâturées	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
	OO43 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Plusieurs diagnostics produits, dynamique positive, mais contractualisation non effective
ODD5 - Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	OO51 - Informer les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000	50%	Des marges de progression sont possibles auprès des collectivités et des petits propriétaires
	OO52 - Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire
	OO53 - Informer et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	50%	Aucune action engagée sur le sujet, mais dynamique sur le territoire

Tableau IX : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site de Cénac

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO11 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	20%	Démarches entreprises mais propriétaires réticents
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO21 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	100%	Réalisé bénévolement par le GCA

	OO22 - Suivre les conditions hydrothermiques des carrières et des extérieurs	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO23 -Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	100%	L'utilisation est plutôt bien connue grâce aux investigations du GCA, ne revanche, l'utilisation du réseau sur le bassin versant est plus floue
	OO24 - Evaluer la présence hors site du Grand Rhinolophe en période de reproduction	100%	Réalisé lors des précédentes tranches
	OO25 - Evaluer la conservation des espèces	50%	
ODD3 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO31 – Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	25%	Un panneau du Département sur la piste cyclable

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Réalisation d'une exposition itinérante. Il est précisé que cette exposition sera mutualisée avec 3 autres sites animés par le CEN (Carrières souterraines de Villegouge, Grottes du Trou noir, Vallée de l'Euille). Il est ainsi prévu de la faire tourner sur les 5 sites. Pour les sites Cénac et Pimpine, sont évoqués les lieux d'exposition possibles suivants : Fête de la nature à Latresne, festival « ouvre la voix », marché le vendredi soir sur la commune de Sadirac, fête des plantes, fête de la nature à Cénac...
- Faire vivre les outils de communication (Exposition, site internet)
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Appui au territoire pour la mise en œuvre de politiques publiques
- Poursuite des suivis écologiques (Suivis hivernaux et reproducteurs des chauves-souris)
- Mise à jour du diagnostic du DOCOB + FSD (notamment suite à l'intégration de la cartographie des habitats au DOCOB)
- Gestion administrative et financière du site

Pascal TARTARY annonce que, suite à une réorganisation du Conservatoire des Espaces Naturels, il ne sera plus l'animateur de ces deux sites dans le cadre du nouveau marché de deux ans en cours de notification. C'est **Charly MALLIE** qui aura désormais à charge d'animer ces sites Natura 2000.

- **Relevé de décisions.**

- Prolongation de la période d'animation et de la Présidence du Comité de pilotage jusqu'à la date de fin du marché d'animation de deux ans en cours d'attribution (celui-ci devrait débuter fin février 2025).
- Le Comité de Pilotage valide l'intégration de la cartographie des habitats au DOCOB (sous réserve de l'avis favorable du CBNSA).
- Le Comité de Pilotage valide la mise à jour du Formulaire Standard de Données avec les nouveaux HIC (Habitats d'Intérêt Communautaire).

- Le bilan d'animation 2024 est validé.
- Le prévisionnel 2025-2026 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,

D. ASTIER